

P. 2 À LA UNE

**L'Espace personnel
Enim : qu'est-ce que
c'est ?**

P. 4 INFOS RETRAITE

**Les prélèvements
sociaux sur vos retraites**

P. 6 INFOS ENIM

**Votre vie évolue ?
Vos droits aussi**

LA LETTRE D'INFORMATION AUX PENSIONNÉS DU RÉGIME SOCIAL DES MARINS
NUMÉRO 22

Édito

C'est avec un grand plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de Feux de Route, votre lettre d'information annuelle, désormais disponible exclusivement en version dématérialisée et accessible directement depuis votre Espace personnel ou sur notre site internet www.enim.eu.

Cette transition vers le numérique s'inscrit dans une double logique de responsabilité environnementale et économique, tout en garantissant un accès simplifié et rapide à l'information pour tous nos assurés. Dans cette optique, nous vous encourageons vivement à créer votre Espace personnel si ce n'est déjà fait.

C'est le moyen le plus efficace pour échanger avec l'Enim, effectuer vos démarches en ligne et suivre l'avancée de vos dossiers. Prochainement, une étape supplémentaire sera franchie avec la dématérialisation des courriers adressés par l'Enim, qui seront déposés directement sur votre Espace personnel.

Pour autant, cet enrichissement de notre offre de service ne s'accompagne en aucune manière d'un recul des autres modes de contact, que ce soit la téléphonie, les courriers ou l'accueil physique. Ainsi, vous avez toujours la possibilité de nous adresser des courriers postaux. À compter du 2^e trimestre 2024, afin de simplifier vos démarches, une adresse postale unique entrera en vigueur. Plus d'informations à ce sujet sont à retrouver en dernière page de votre Feux de route. Par ailleurs, l'accueil physique de Lorient sera ouvert du lundi au vendredi dès le 2^e trimestre 2024 de 9h à 12h et de 14h à 16h pour offrir une relation de proximité de qualité.

Dans ce numéro de Feux de Route, vous trouverez des informations pratiques pour vous accompagner dans vos démarches administratives et vous informer sur les services de l'Enim. De la gestion en ligne de votre dossier de réversion aux conseils pour éviter les erreurs en cas de changement de situation, en passant

par l'offre d'action sanitaire et sociale, nous mettons tout en œuvre pour vous fournir les outils nécessaires à une navigation sereine au sein de notre régime de sécurité sociale.

Je vous souhaite
une agréable lecture.

Laurent Gallet
Directeur de l'Enim



**« Cette transition
vers le numérique
s'inscrit dans une
double logique
de responsabilité
environnementale et
économique, tout en
garantissant un accès
simplifié et rapide à
l'information. »**

www.enim.eu

L'Espace personnel Enim : votre meilleur allié pour réaliser toutes vos démarches en ligne

Accessible depuis la page d'accueil du site www.enim.eu, l'Espace personnel Enim est le moyen le plus rapide, simple et efficace pour échanger et réaliser toutes vos démarches avec l'Enim.



L'Espace personnel Enim, c'est :

- Plus de 65 000 utilisateurs.
- Plus de 15 000 visites en moyenne chaque mois.
- Plus de 92 % d'utilisateurs satisfaits (enquête réalisée en 2022 par le prestataire Ensome).

Avec l'Espace personnel Enim, vos démarches en ligne deviennent encore plus simples

Votre Espace personnel Enim offre de multiples fonctionnalités facilitant vos démarches avec l'Enim :

- Discuter avec ADELE, l'agent virtuel de l'Enim, qui répondra en direct à toutes vos questions 7j/7 et 24h/24.
- Prendre rendez-vous avec un conseiller Enim pour un échange en accueil physique ou par téléphone.

- Suivre l'avancement de vos demandes en ligne.
- Consulter nos fiches pratiques thématiques pour connaître les modalités et les étapes d'une démarche.

Et aussi :

- Télécharger tous les formulaires indispensables à vos démarches avec l'Enim.
- Contacter un conseiller par courriel.
- Obtenir vos documents administratifs.
- Transmettre des documents.
- Modifier vos coordonnées et informations personnelles.

ASTUCE

Avant d'ouvrir votre espace, munissez-vous de **votre numéro de sécurité sociale** (inscrit sur votre carte vitale) et de **votre numéro de pensionné à 7 chiffres** (inscrit sur vos titres de pension).

NOUVEAU

Adresse unique de l'Enim à compter du 2 avril 2024

En lieu et place des adresses postales existantes, et ce afin de simplifier vos démarches, l'Enim met en place une adresse unique dès le **2 avril 2024**.

Pour tous vos courriers :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Relation de service : Accueil des ressortissants de l'Enim résidant en Guadeloupe

Signature d'une convention de partenariat entre la Caisse générale de Sécurité sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin (CGSS) et l'Enim : vous disposez dans les locaux de la CGSS à compter du deuxième trimestre 2024 d'un espace en libre-service où vous pouvez vous adresser à un conseiller, qui sera en mesure de répondre à vos interrogations sur vos dossiers Enim.

« Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin »

92 % des Français estiment que c'est une chance de bénéficier du système de santé français. Pour en prendre soin et favoriser son bon fonctionnement, il existe des bons réflexes simples à adopter.

Pour retrouver les bons réflexes pendant la consultation, en cas d'urgence et en prévention, rendez-vous sur bonsreflexes.ameli.fr

Voyage en Europe ? Pensez à votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

La CEAM vous permet de bénéficier d'une prise en charge de vos soins à travers toute l'Europe : elle remplacera votre carte Vitale pendant votre séjour.

Elle est gratuite, valable 2 ans et nominative. Chaque membre de votre famille doit posséder la sienne, y compris vos enfants de moins de 16 ans.

Pour commander votre CEAM, rendez-vous sur votre compte Ameli ou contactez un conseiller Enim, au moins deux semaines avant votre départ.

LES BONS RÉFLEXES AVANT UNE CONSULTATION

QUI CONSULTER ?



Mon médecin traitant

- L'interlocuteur privilégié pour le suivi médical,
- L'orientation vers certains spécialistes : cardiologue, rhumatologue, dermatologue...



Mes médecins spécialistes en accès direct

- Prise de rendez-vous directe, sans passer par le médecin traitant
- Ophtalmologue
 - Gynécologue
 - Pédiatre
 - Psychiatre entre 16 et 26 ans
 - Stomatologue




Mes autres professionnels de santé

Test rapide d'orientation diagnostique de l'angine en cas de mal de gorge, vaccination (contre la grippe, le Covid, les papillomavirus humains, etc.) : certains actes peuvent désormais être réalisés directement en pharmacie ou par votre infirmière ou votre sage-femme



QUE PRÉPARER AVANT ?

- ✓ **Je note mon rendez-vous dans mon agenda et je programme un rappel.**
Un rendez-vous pour les enfants ? Je partage les informations avec l'autre parent
- ✓ **Pour une consultation efficace,** je note les symptômes qui m'amènent à consulter, je prépare mes questions et **je note tous les sujets à aborder avec mon médecin**
- ✓ **En cas d'empêchement !**
Je pense à **annuler mon rendez-vous immédiatement,** de préférence par téléphone ou sur la plateforme de réservation 

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cancer colorectal : détecté à un stade précoce, il se guérit 9 fois sur 10. [Plus d'informations sur enim.eu](https://plus.dinformatiionsur.enim.eu)

Les prélèvements sociaux sur vos retraites

Vous êtes concerné par la CSG*, la CRDS* et la CASA* si vous êtes assuré d'un régime obligatoire français d'assurance maladie et que votre revenu fiscal de référence dépasse un certain seuil.

Les seuils de revenus

Vous résidez en métropole

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 ^{er} quart de part	12 230 €	15 988 €	24 813 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 633 €	2 134 €	3 312 €
1 ^{re} demi-part	3 265 €	4 269 €	6 623 €

Vous résidez en Guadeloupe, Martinique ou à la Réunion

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 ^{re} part fiscale	14 469 €	17 491 €	24 813 €
1 ^{er} quart de part	1 796 €	2 347 €	3 312 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 633 €	2 135 €	3 312 €
1 ^{re} demi-part	3 592 €	4 693 €	6 623 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^e	3 265 €	4 269 €	6 623 €

Vous résidez en Guyane

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 ^{re} part fiscale	15 130 €	18 321 €	24 815 €
1 ^{er} quart de part	1 878 €	2 454 €	3 312 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 633 €	1 995 €	3 312 €
1 ^{re} demi-part	3 755 €	4 588 €	6 623 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^e	3 265 €	4 269 €	6 623 €

EN BREF

Pensions de retraite et minima sociaux : ce qui a changé en 2024

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) Condition de résidence en France : depuis le 1^{er} septembre 2023, elle est passée de 6 mois à 9 mois par an.

Revalorisation des pensions + 5,3 % en 2024

Revalorisation de l'ASPA + 5,3 % en 2024

Seuil de recouvrement sur succession : depuis le 1^{er} janvier 2024, il est passé de 39 000 € à 105 300 € pour la métropole. Pour les personnes qui résident en Guadeloupe, Guyane, Martinique ou à la Réunion, ce seuil reste inchangé : il est toujours de 150 000 € jusqu'au 31 décembre 2029.

Montant net social figurant sur les bulletins de pension

C'est quoi ? Le montant « net social » est une nouvelle information qui figure sur les bulletins annuels de pension depuis le 1^{er} janvier 2024.

À quoi ça sert ? Le montant « net social » sert au calcul du RSA et de la prime d'activité. Il permet de connaître, par simple lecture directe, le montant à déclarer pour bénéficier du RSA et de la prime d'activité.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le montant net social : solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social

*ASPA : Allocation de solidarité aux personnes âgées
*CSG : contribution sociale généralisée

*CRDS : contribution à la réduction de la dette sociale
*CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie

Nouveau Règlement d'action sanitaire et sociale

Le Règlement d'action sanitaire et sociale (RASS) de l'Enim pour 2024 est disponible.

Entièrement rénové, il se veut plus simple et plus didactique, conformément aux engagements de l'Enim de poursuivre et d'améliorer ses efforts en matière de communication vers ses assurés, afin de faciliter leur accès au droit.



© iStock

Au sommaire

- Aides en lien avec l'accident du travail maritime, la maladie professionnelle, la maladie ou la maternité.
- Aides en lien avec la vieillesse.
- Aides en lien avec le handicap.
- Aides en lien avec le décès.
- Aides collectives.

Ces aides financières sont destinées à répondre aux difficultés spécifiques des ressortissants de l'Enim : marins actifs, pensionnés, ayants droit.

Soumises à conditions, elles sont généralement encadrées par des montants plafonds et planchers et toujours accordées dans la limite des ressources disponibles de l'Enim.

Pour plus d'informations, consultez le RASS 2024 : <http://www.enim.eu/lenim/reglement-daction-sanitaire-et-sociale>

EN BREF

Bien vieillir dans les Hauts-de-France

Pensionnés résidants dans les Hauts-de-France, depuis le 1^{er} janvier 2024, vous pouvez bénéficier des dispositifs « Bien vieillir » proposés par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Défi autonomie seniors » dans le cadre de son partenariat inter-régimes avec l'Enim.

Pour retrouver les actions près de chez vous, rendez-vous sur la page dédiée de notre site internet : <http://www.enim.eu/laction-sur-bien-vieillir>

À NOTER

Pour constituer votre dossier de demande d'aide et permettre une prise en charge rapide, n'oubliez pas de nous adresser toutes les pièces justificatives et uniquement celles mentionnées sur la dernière page du formulaire de demande.





@iStock

Votre vie évolue ? Vos droits aussi

L'Enim calcule le montant de vos prestations à partir des informations que vous déclarez. En cas de changement de situation, vos droits peuvent évoluer. Afin que votre dossier soit complet et à jour, déclarez toutes les informations correspondant à votre situation familiale, professionnelle, ou à votre lieu de résidence.

Exemples

Vie familiale

Je me mets en couple, je me sépare, je me pacse, je me marie : je le déclare à l'Enim.

Vie professionnelle

Je reprends une activité professionnelle, quel que soit le secteur d'activité : je le déclare à l'Enim.

Lieu de résidence

Je déménage, je me mets en colocation, je suis hébergé.e, je pars à l'étranger plus de 6 mois : je le déclare à l'Enim, en précisant qui est concerné (moi et/ou un membre de mon foyer) et depuis quand.

Pour simplifier vos démarches, vous avez la possibilité de déclarer votre changement d'adresse en ligne sur le site www.service-public.fr

Comment informer l'Enim ?

Via votre Espace personnel (voir fiche « Mes contacts Enim »), à défaut par courriel ou courrier.

À NOTER

Le versement de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est soumis à conditions de ressources. Pensez à les déclarer dans leur intégralité à l'Enim.

EN BREF

Des enquêtes sur vos changements de situation

Des contrôles renforcés sont mis en place afin de vérifier que les assurés perçoivent bien les droits qui correspondent à leur situation. L'Enim réalise périodiquement des enquêtes, qui concernent notamment les éventuels changements de situation pouvant avoir une incidence sur les droits.

Protection de vos données personnelles

L'Enim n'est pas autorisé à transmettre des informations administratives à des proches si ces derniers n'y sont pas expressément autorisés. Si vous souhaitez donner procuration à l'un de vos proches, formulez votre demande auprès de l'Enim.

BON À SAVOIR

Les bons réflexes pour éviter de faire des erreurs

L'administration reconnaît qu'il est possible de se tromper, de bonne foi, dans ses déclarations faites aux services publics. Il s'agit du « droit à l'erreur ».

Vous pensez vous être trompé ?

Contactez le plus rapidement possible l'Enim pour nous informer de votre erreur.

L'Enim s'est rendu compte de votre erreur ?

Vous devez régulariser votre situation dans les meilleurs délais.

Plus d'informations sur le « droit à l'erreur » sur le site oups.gouv.fr



MÉMO
E S P A C E
P E R S O N N E L

Simplifiez vos démarches en ligne

Avec l'Espace personnel Enim, vos démarches en ligne deviennent encore plus simples !



LES FONCTIONNALITÉS

- Discutez avec ADELE, l'agent virtuel de l'Enim, qui répondra en direct à toutes vos questions 7j/7 et 24h/24,
- Suivez l'avancement de vos demandes en ligne,
- Contactez un conseiller par courriel,
- Prenez rendez-vous avec un conseiller Enim pour un échange en accueil physique ou par téléphone,
- Obtenez vos documents administratifs,

- Consultez votre relevé de carrière,
- Téléchargez tous les formulaires indispensables à vos démarches santé, retraite et action sociale,
- Transmettez des documents,
- Modifiez vos coordonnées et informations personnelles,
- Consultez nos fiches pratiques thématiques pour connaître les modalités et les étapes d'une démarche,

Pour en savoir plus sur votre Espace personnel Enim, rendez-vous sur www.enim.eu.



enim
Le régime social
des marins



MÉMO
S O C I A L

Comment demander votre pension de réversion en ligne ?

Comment demander votre pension de réversion en ligne ?



Connectez-vous à votre compte personnel retraite sur www.info-retraite.fr en vous identifiant avec FranceConnect.

À NOTER

Si vous avez créé un compte retraite sans FranceConnect, il vous donne accès à une offre limitée. Mettez-le à jour avec FranceConnect pour bénéficier de plus de services.



Une fois connecté, accédez au service « Demander ma réversion ».



Vérifiez et renseignez les informations demandées, sans oublier d'ajouter les justificatifs nécessaires au traitement de votre demande par les régimes de retraite, puis validez votre demande afin qu'elle soit transmise aux régimes de retraite.



Consultez l'état d'avancement de votre demande à tout moment depuis le service de suivi.

Toutefois, vous avez toujours la possibilité de faire votre demande de réversion par courrier auprès de chaque régime de retraite si vous ne pouvez pas la demander en ligne.

Qui peut demander une réversion ?

Le service en ligne « Demander ma réversion » s'adresse uniquement aux assurés mariés ou qui ont été mariés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé. Les orphelins majeurs dont les parents sont décédés peuvent également utiliser le service.

À NOTER

Si vous ne remplissez pas les conditions, l'Enim devra rejeter votre demande. Ce rejet ne vaut pas pour tous les régimes.

NOUVEAU

Info Retraite propose un simulateur de droit à la réversion, qui vous permet de savoir si vous êtes éligible à une réversion.

les-simulateurs.info-retraite.fr/reversion

enim
Le régime social
des marins

Calendrier de paiement des pensions 2024



MÉMO
RETRAITE

Mardi 23 janvier 2024

Vendredi 23 février 2024

Vendredi 22 mars 2024

Mardi 23 avril 2024

Mercredi 22 mai 2024

Vendredi 21 juin 2024

Mardi 23 juillet 2024

Jeudi 22 août 2024

Vendredi 20 septembre 2024

Mardi 22 octobre 2024

Vendredi 22 novembre 2024

Vendredi 20 décembre 2024

L'Enim verse votre retraite à la fin de chaque mois, suivant le calendrier prévisionnel ci-contre, **sans vous adresser d'avis de paiement mensuel.**

ATTENTION

Le versement effectif de votre retraite sur votre compte bancaire peut varier d'un à quatre jours à partir de la date de mise en paiement, selon les délais de traitement de votre banque.

enim
Le régime social
des marins

Mes contacts Enim



NOUS CONTACTER
PAR COURRIEL

VOUS POUVEZ CONTACTER UN DE NOS CONSEILLERS PAR COURRIEL :

- ☛ Grâce à votre Espace personnel Enim, en accédant à la fonctionnalité « Je pose une question à l'Enim ».
- ☛ Depuis votre boîte mail :
 - **SANTÉ** : sante@enim.eu
 - **RETRAITE** : retraite@enim.eu
 - **ACTION SANITAIRE ET SOCIALE** : action.sociale@enim.eu

Pour connaître toutes les adresses de contact, rendez-vous sur enim.eu, page « Les contacts à votre écoute ».



RENCONTRER UN CONSEILLER

POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AVEC UN CONSEILLER EN AGENCE :

- ☛ **SAINT-MALO** : Arsenal de la marine - Quai Solidor - 35415 Saint-Malo
- ☛ **LORIENT** : 33 Boulevard Cosmao Dumanoir - 56100 Lorient
- ☛ **PAIMPOL** : 1 bis rue Pierre-Loti - 22505 Paimpol

Pour connaître les horaires d'ouverture, rendez-vous sur enim.eu, page « Les contacts à votre écoute ».



NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE

0809 54 00 64

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

IL VOUS SERA DEMANDÉ DE CHOISIR ENTRE DIFFÉRENTS THÈMES AFIN QUE VOTRE APPEL PUISSE ÊTRE DIRIGÉ VERS LE BON INTERLOCUTEUR :

- ☛ **CHOIX 1** : Santé
- ☛ **CHOIX 2** : Retraite - Pensions
- ☛ **CHOIX 3** : Recouvrement (avis de trop payé et indus)
- ☛ **CHOIX 4** : Action Sociale
- ☛ **CHOIX 5** : Cotisations (validation de services, surclassement et conjoint collaborateur)



NOUS CONTACTER PAR COURRIER POSTAL

À COMPTER DU 2 AVRIL
2024, UNE SEULE
ADRESSE POUR TOUS
VOS COURRIERS POSTAUX :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

enim
Le régime social
des marins